

Evry, le 4 septembre 2020

**Campagne
de BOURSES DE COLLEGE
2020 - 2021
(1 septembre - 15 octobre 2020)
Note aux familles**

Madame, Monsieur,

- 1 - Les bourses nationales sont des **aides financières à la scolarité**. Les bourses de collège sont attribuées pour une année scolaire, sous conditions de ressources.
- 2 - Si vous souhaitez que votre enfant bénéficie d'une bourse de collège, et **si et seulement si** après simulation vous remplissez les conditions requises vous devez **retirer un dossier de « demande de bourse »** auprès du service comptabilité de l'établissement où est scolarisé votre enfant.
- 3 - **INFORMATIONS à consulter :**
 - ▶ **Pour estimer votre droit à la bourse :**
 - Simulateur : <http://www.education.gouv.fr/cid88/les-aides-financieres-au-college.html>
 - Tableau du barème : plafonds de ressources et montants des bourses
 - ▶ **Pour vous aider à remplir le dossier :**
 - Notice d'information (Cerfa n° 51891#06)
 - Tableau des pièces à joindre : à lire et à respecter obligatoirement.
- 4 – **Merci de déposer, au service comptabilité, le DOSSIER complet,** avec les photocopies lisibles de toutes les pièces demandées, à savoir:
 - imprimé de demande de bourse complété
 - avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019
 - imprimé de procuration rempli, obligatoire pour les établissements privés
 - autres justificatifs, selon votre situation : voir le tableau des Pièces à Joindre.

Tout dossier incomplet ne pourra être traité.

- 5 - **Afin de traiter dans les délais impartis votre dossier, la date limite de dépôt au service comptabilité de notre établissement est fixée au 09 octobre 2020**
La date officielle de CLÔTURE de la campagne de bourse est fixée nationalement au 15 octobre 2020.

- 6 - Un **accusé de réception** vous sera remis comme preuve du dépôt de votre demande. Vous devrez le conserver, car ce document pourra vous être demandé par la DSDEN de l'Essonne en cas de contestation.